

1) Principe d'une opération de montée en débit (DSL)

1.1) Un peu d'histoire

La technologie DSL et ses différentes déclinaisons (ADSL, SDSL, VDSL) permet d'apporter le haut débit en utilisant le réseau téléphonique déployé depuis plusieurs dizaines d'années. Ce réseau qui relie quasiment chaque foyer à un central téléphonique par deux câbles en cuivre (on parle d'une paire de cuivre) a été construit pour l'essentiel à la fin des années 1970 dans le but d'apporter le téléphone à tous les français.

A l'époque, le haut débit n'existait pas. Le réseau téléphonique a donc été construit avec une ingénierie qui permettait simplement de téléphoner.

Au début des années 1990, il était possible de transmettre des données sur ce réseau mais à un débit de 64 kbit/s grâce à la technologie RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services).

Les progrès technologiques ont été considérables à compter des années 2000. La technologie DSL (Digital Subscriber Line) a commencé à être déployée et a connu plusieurs améliorations significatives (ADSL1, SDSL, VDSL) qui permettent, dans des conditions de réception optimales, d'approcher 100 Mbit/s sur une simple paire de cuivre.

Malheureusement, la performance de cette technologie qui demeure la plus utilisée en France pour accéder à Internet à partir d'un foyer ou d'une entreprise, décroît de manière importante avec la longueur de la ligne téléphonique.

Plus un foyer ou une entreprise est éloignée de son central téléphonique de rattachement, et moins la technologie DSL est performante. A partir de 5 à 6 kms, le débit est fortement dégradé (en deça de 3 Mbi/s) et au-delà de 6 à 7 kms, on est plus éligible du tout à cette technologie.

1.2) Etapes d'une opération de montée en débit

Le principe d'une opération de montée en débit consiste à créer un central téléphonique de proximité dans une commune où le haut débit DSL est de mauvaise qualité afin de raccourcir la distance qui sépare le foyer de son central téléphonique de rattachement. Ce nouveau central téléphonique est créé à proximité d'un point de concentration du réseau téléphonique appelé sous répartiteur.

Le schéma ci-dessous illustre la situation avant l'opération de montée en débit.

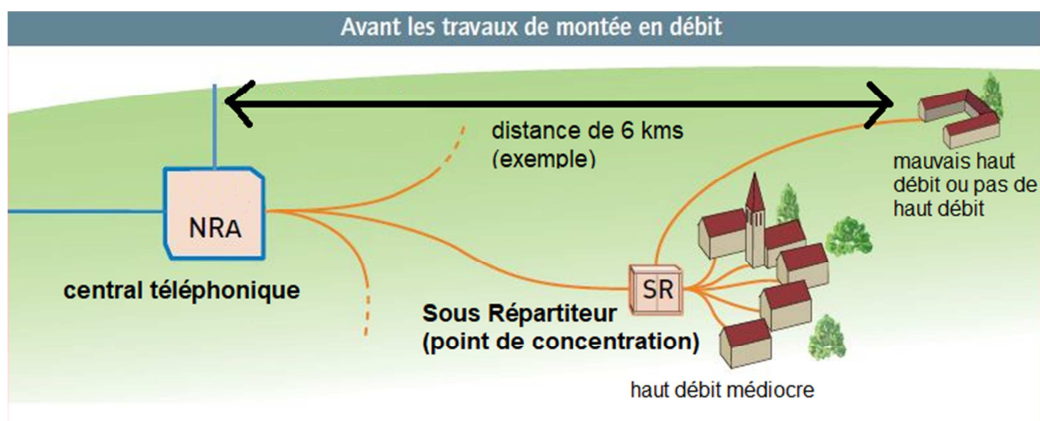


Illustration de la situation avant la montée en débit

Le schéma ci-dessous illustre la situation après l'opération de montée en débit

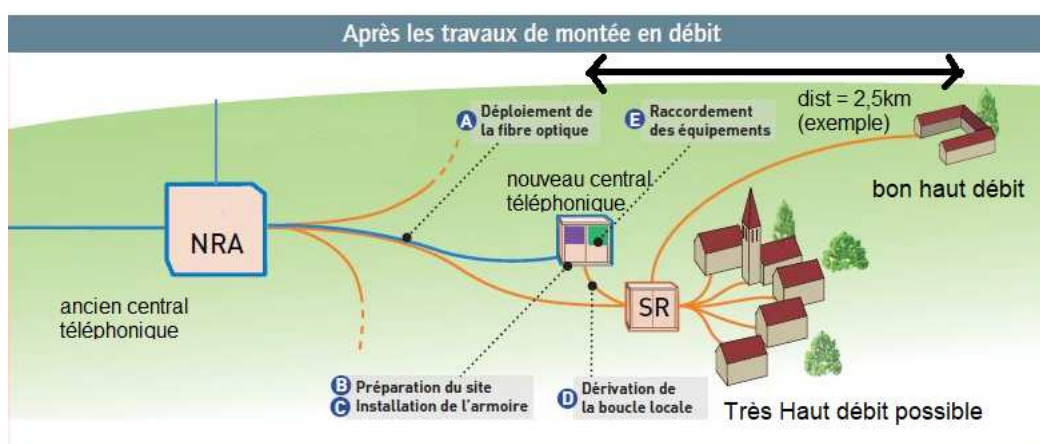


Illustration de la situation après la montée en débit

Ce schéma permet de comprendre comment la distance entre les foyers ou entreprises et le central téléphonique a été raccourcie (on passe de 6 kms à 2,5 kms dans l'exemple).

Les opérations suivantes pilotées par le Département du Loiret dans le cadre de la Délégation de Service Public Lyseo (voir www.lyseo.fr) ont été nécessaires avant la mise en service du nouveau central téléphonique :

- Tâche A : une fibre optique est tirée entre l'ancien central téléphonique et le nouveau
- Tâches B et C : une dalle est coulée et une armoire est posée. Cette armoire est installée à côté du Sous répartiteur (point de concentration des câbles cuivre du réseau téléphonique)

Les opérations suivantes sont réalisées par Orange et par les fournisseurs d'accès internet qui auront installé leurs équipements sur le nouveau central téléphonique.

- Tâche D : c'est l'opérateur Orange qui procède au basculement de l'ancienne configuration sur la nouvelle. On parle de « dérivation de la boucle locale ». En effet, même si le Département du Loiret est intervenu (opérations A, B et C) pour améliorer le haut débit, le réseau de cuivre appartient toujours à Orange et c'est à Orange que revient la responsabilité de procéder au basculement de l'ancien mode de fonctionnement au nouveau
- Tâche E : les autres fournisseurs d'accès internet présents (voir ci-après dans la liste des questions), doivent également procéder à des modifications pour intégrer la nouvelle configuration dans leur réseau.

1.3) Financement d'une telle opération de montée en débit

Même si l'aménagement numérique ne figure pas dans la liste des missions obligatoires des Départements, Le Département du Loiret s'est fixé un objectif volontariste d'apporter le bon haut débit pour tous les Loirétains (c'est-à-dire au moins 8 Mbit/s) avant fin 2020.

Dans ce but, il a lancé en 2014 une délégation de service public, le projet Lysseo, en partenariat avec la société Loiret THD, filiale du groupe SFR. Pour plus détails, voir le site : www.lysseo.fr

Même si les fournisseurs d'accès internet investissent de leur côté pour installer leurs équipements dans le nouveau central téléphonique, l'essentiel de l'investissement est porté par le projet départemental Lysseo. Une opération de montée en débit coûte environ 120 000 €. La société Loiret THD finance ces opérations à hauteur de 30 % en moyenne (soit 36 000 €). Les 84 000 € restants sont financés pour l'essentiel par le Département avec des contributions de la Région Centre Val de Loire et de l'Etat.

Le projet Lysseo représente un investissement global de 150 000 000 €. La société délégataire, Loiret THD, apporte 50 000 000 €. Les 100 000 000 € restants sont apportés par la puissance publique :

- Par le Département du Loiret à hauteur de 52 700 000 €
- Par la Région Centre val de Loire à hauteur de 24 500 000 €
- Par L'Etat français à hauteur de 20 500 000 €
- Par L'agglomération de Montargis (sur son périmètre géographique uniquement) à hauteur de 2 300 000 €

Des fonds européens sont également attendus pour contribuer au financement global du projet.

Il est à noter, qu'à l'exception de l'agglomération de Montargis, aucune commune ou communauté de communes n'a été sollicitée pour contribuer financièrement au projet Lysseo.

2) Calendrier

Sur le central téléphonique de Vieilles-Maisons-sur-Joudry, le calendrier est le suivant :

Première étape : l'ouverture commerciale permet de préparer la montée en débit

Le 26 août 2020, les particuliers et professionnels de la commune ne bénéficieront pas encore de l'amélioration mais ils pourront vérifier à quel niveau de débit ils pourront prétendre d'ici quelques jours. Deux solutions pour le vérifier :

- Tester son éligibilité sur le site www.degrouptest.com ou www.ariase.com
- Appeler son opérateur ou l'opérateur de son choix en indiquant « une opération de montée en débit a eu lieu sur ma commune. Quel niveau de débit et quels nouveaux services puis-je désormais espérer ? »

Seconde étape : la montée en débit devient effective

A partir du 10 septembre et au plus tard le 20 septembre prochain (sauf retard imprévisible à ce stade), l'ensemble des lignes concernées par l'opération de montée en débit bénéficieront d'un meilleur débit.

Les 3 semaines entre le 26 août et le 10 septembre doivent permettre aux particuliers et professionnels de prendre contact avec leur fournisseur d'accès internet (ou avec le fournisseur d'accès internet de leur choix) afin d'adapter, s'ils le souhaitent, leurs équipements ou les services proposés par l'opérateur.

3) Conseils, Questions/réponses

3.1) Pourquoi contacter mon opérateur dès la première étape ?

Il est vivement conseillé à chaque particulier ou professionnel de la commune de prendre contact avec son fournisseur d'accès internet.

En effet, cette amélioration des débits peut avoir des conséquences très concrètes sur les équipements et services proposés. Parmi les cas les plus fréquents :

- Il peut être nécessaire par exemple de changer sa box pour bénéficier au mieux des améliorations. La technologie VDSL par exemple qui permet d'atteindre des débits de 30 Mbit/s et plus lorsqu'on se trouve au plus près du nouveau central téléphonique ne fonctionne que sur des box récentes
- De nouveaux services (TV sur ADSL) peuvent être accessibles alors que le foyer ou l'entreprise n'y était pas éligible auparavant et il faut là aussi changer d'abonnement avec parfois nécessité d'installer de nouveaux équipements (une box TV par exemple)

3.2) Et si vous ne faites rien de particulier, que se passera-t-il ?

Tous les foyers (quelques exceptions sont toujours possibles) bénéficieront d'une amélioration très notable des débits même s'ils ne font aucune démarche. Ce sera automatique.

Mais il se peut, si le fournisseur d'accès internet n'a pas choisi d'installer ses équipements au niveau du nouveau central téléphonique, que le foyer ou l'entreprise passe d'une zone « dégroupée » à une zone « non dégroupée ». L'inverse est possible aussi. Cette évolution peut avoir des conséquences sur les offres et les conditions tarifaires. D'où l'intérêt de contacter son opérateur (voir 3.1) et de demander les impacts de l'évolution sur son abonnement.

3.3) Et la fibre, c'est pour bientôt ?

En plus d'apporter le bon haut débit pour tous les foyers Loirétains d'ici fin 2020, le Département du Loiret s'est aussi fixé comme objectif, dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, d'apporter la fibre à tous les Loirétains d'ici fin 2022. Le calendrier n'est pas encore connu avec précision pour toutes les communes du département.

L'amélioration du haut débit n'est donc qu'une étape vers la généralisation du très haut débit.

La fibre et l'ADSL vont cohabiter pendant plusieurs années et si quelqu'un est satisfait du débit ADSL et des services associés dont il dispose, rien ne l'obligera à aller vers la fibre.